

SIVOS ARS-GIMEUX

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014

Le Comité du SIVOS est convoqué par Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente, le cinq décembre deux mil quatorze pour la tenue d'une séance ordinaire le onze décembre deux mil quatorze à vingt heures trente.

Ordre du jour :

- COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE ;
- REUNION AVEC LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'INSPECTION ACADEMIQUE DU 02/12
- POINT SUR LE PROJET CIRQUE ;
- TARIFS CANTINE ET GARDERIE
- PERSONNEL :
 - N.A.P.,
 - Assurance individuelle des agents,
 - Divers.
- DELIBERATION MODIFICATIVE ;
- QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mil quatorze, le onze décembre à vingt heures trente, le comité du SIVOS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente.

Etaient présents : MM. Claude CHATEAU, Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Xavier JOURDAIN, Philippe LAFFORT, Sylvie AUGUIN, Michèle LAGARDE.

Invités :

Absents excusés : Mme TOURNADRE, Maire d'Ars, Mme Chantal NADEAU, Maire de Gimeux.

M. DEREUMAUX, directeur de l'école d'Ars, Melle GATTI, directrice de l'école de Gimeux.

1. COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2014

Aucune observation n'étant émise, il est procédé à la signature de la séance.

2. REUNION AVEC LE DIRECTEUR D'INSPECTION ACADEMIQUE DU 02/12

Suite à la réunion du 02 décembre et celle du 05 décembre avec les Maires, le Directeur d'Académie a confirmé des fermetures programmées de classes à notamment dans les zones à faible densité de population pour ajouter des postes dans les zones d'éducation prioritaire, et a incité aux regroupements entre écoles limitrophes. Le nombre de postes définitifs supprimés sera donné en avril, après les élections.

3. POINT SUR LE PROJET CIRQUE

Madame la Présidente informe tout d'abord que l'Association des Parents d'élèves prend en charge le transport des élèves pour le goûter de Noël ;

En ce qui concerne le projet cirque, le devis pour les gradins n'a pas été reçu à ce jour.

4. TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Madame la Présidente informe les membres du SIVOS du coût de revient d'un repas qui, en 2013, s'est élevé à la somme de 10.71 €.

Considérant ce coût et considérant le prix des repas élèves et garderie resté inchangé depuis le 1^{er} octobre 2013, la Présidente demande aux membres du SIVOS de se prononcer sur une éventuelle augmentation des tarifs.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident :

- D'augmenter les tarifs de 0.15 € pour les repas et de 0.05 € pour les garderies à compter du 1^{er} janvier 2015.

REPAS ENFANTS COMMUNES	3.30 €
REPAS ENFANTS HORS COMMUNES	4.35 €
GARDERIE ½ J ENFANTS COMMUNES	1.45 €
GARDERIE J ENFANTS COMMUNES	2.05 €
GARDERIE 1/2J ENFANTS HORS COMMUNES	1.60 €
GARDERIE J ENFANTS HORS COMMUNES	2.10 €

- Compte tenu de l'augmentation de 0.05 € précédemment décidée à compter du 1^{er} octobre 2014, le prix des repas adultes est augmenté de 0.10 € et passe ainsi à 4.70 € à compter du 1^{er} janvier 2015.

Votants : 6, pour : 6, contre : 0, abstention : 0

DELIBERATION 2014-09-DECEMBRE- 01

Reçue en Sous-préfecture

Afin de diminuer les coûts de revient, les membres du SIVOS vont mener des études concernant les assurances de la collectivité, ainsi qu'une mise en concurrence pour les fournisseurs de denrées (confiée à M. LAFFORT) et pour les produits d'entretien (confié à M. JOURDAIN) ; Une révision des contrats de communications et une surveillance des dépenses d'eau (robinets à poussoirs à vérifier, voir à remplacer notamment sur ARS).

Madame La Présidente demande à Madame AUGUIN de préparer le mot à faire passer aux parents avant les vacances concernant l'augmentation des tickets.

5. PARTICIPATION DE SALIGNAC

Madame la Présidente rappelle aux membres du SIVOS qu'il est nécessaire de réévaluer la participation de la Commune de Salignac pour les élèves inscrits à la rentrée 2014/2015 compte tenu des dépenses par élèves de l'année 2013. Elle présente aux membres du SIVOS, le calcul de la participation.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident :

- De demander la participation à la commune de Salignac,
- D'évaluer cette participation à 1062.14 € par élève pour l'année scolaire 2014-2015 compte tenu du prix de revient d'un élève en 2013,
- De réévaluer cette participation chaque année, compte tenu des dépenses par élève de l'année civile précédente,

- D'autoriser la Présidente à signer la convention avec la Commune de Salignac.

Votants : 6, pour : 6, contre : 0, abstention : 0

DELIBERATION 2014-09-DECEMBRE- 02

Reçue en Sous-préfecture

6. PERSONNEL

Fonctionnement Nouvelles Activités Périscolaires :

Madame la Présidente donne les dernières informations à ce sujet :

- Elodie JOUSSON arrête les N.A.P. le 19/12/2014,
- Béatrice BAUDRY arrêtera probablement à la fin de la présente année scolaire,
- Le temps de Karine LAKOMBE est passé à 4h30 par semaine pour les activités cuisine,
- Monsieur GABORIT de Grand-Cognac est seul à organiser les N.A.P. d'où certains problèmes de fonctionnement car il a 22 écoles à gérer.

Assurance individuelles des agents

Le SIVOS paie une assurance individuelle auprès de la MAIF, depuis la décision du Comité du SIVOS en date du 22/09/1993, couvrant les agents à titre personnel dans le cadre de leur travail. Après renseignements pris cette assurance est destinée à protéger les agents à titre personnel en cas de faute leur incombant. L'assurance responsabilité du SIVOS auprès de MMA couvre tous les agents dans le cadre de leur travail. Cette assurance n'a pas lieu d'être payée par le SIVOS. Elle ne sera plus payée par le SIVOS à compter de l'année scolaire 2015/2016.

Divers

Mme Karine LACOMBE peut intégrer la filière technique, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 01/12/2014.

7. DELIBERATION MODIFICATIVE

La Présidente informe les membres du SIVOS de la nécessité de prévoir des crédits supplémentaires en dépenses d'investissement pour le paiement de la part des logiciels SEGILOG, ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES :		
Article 6156		- 300€
Article 023		+ 300€
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Article 2051	+ 300€
RECETTES	Article 021	+ 300€

Votants : 6, pour : 6, contre : 0, abstention : 0

DELIBERATION 2014-09-DECEMBRE- 03

Reçue en Sous-préfecture le

8. QUESTIONS DIVERSES

Melle GATTI a besoin d'un thermomètre frontal pour l'école de Gimeux ainsi que de timbres.

Monsieur DEREUMAUX a fait part de son étonnement (quand il a reçu le compte rendu de la dernière séance) : Il n'était pas au courant de la réunion avec l'inspecteur d'Académie qui a eu lieu le 02/12/2015, il l'a appris à la réception du compte-rendu de la dernière séance.

La Présidente rappelle que, depuis l'élection du nouveau bureau, elle a souhaité inviter les enseignants aux réunions du SIVOS afin, justement, qu'ils soient informés au mieux de tout ce qui concerne l'école.

Madame le Maire de Gimeux, arrivée en cours de séance, fait part des informations reçues lors de la rencontre du 05/12 avec l'Inspecteur d'Académie : Le R.P.I. ne serait pas concerné par la fermeture de classe à la rentrée 2015/2016. En revanche à la rentrée 2016 des postes seront fermés si les effectifs ne sont pas suffisants afin d'en ouvrir dans les zones défavorisées du Nord Charente.

La Présidente informe qu'un questionnaire nominatif établi par les représentants des parents d'élèves est actuellement diffusé auprès des familles pour un sondage sur la garderie du mercredi après-midi. Le questionnaire doit être retourné le 18 décembre.

Elle fait part de sa satisfaction quant à la prise en charge de cette enquête par les représentants des parents d'élèves en collaboration avec le SIVOS.

Une réunion entre les parents d'élèves et M. GABORIT, responsable des N.A.P. à GRAND-COGNAC est prévue le 15/12/2014.

Prochaine séance : jeudi 5 février 2015 à 20h30

Fin de séance 23h